

Ecole Maternelle Anne Frank
3 Ter Rue Pierre Brossolette
95130 Le Plessis-Bouchard.
Tel : 01.34.14.81.29.

Procès-verbal du Conseil d'école du mardi 21 novembre 2017.

Personnes Présentes :

- Madame Chaumon (Directrice et Enseignante).
- Mesdames, Boudet, Charpentier, Girard, Leneveu, Potvin, Renon, Ropp, Trogneux, Vitali (Enseignantes).
- Madame Lebreton (ATSEM).
- Monsieur Lambert-Motte (Maire du Plessis-Bouchard).
- Madame Gilles (adjointe au Maire en charge de la vie scolaire).
- Mesdames Brunet, Laleau, Trublet (Parents d'élèves élus FCPE).
- Mesdames Drouet, Faugère (Parent d'élèves élu AIPE).

Personnes Excusées :

- Madame Dulimon (Inspectrice de l'éducation nationale).
- Monsieur Laleau (Parents d'élèves élus FCPE).
- Mesdames Portia et Ronzeau (Parents d'élèves élus AIPE).

1) Structure et effectifs de l'école :

212 enfants sont scolarisés dans notre école et répartis dans 8 classes, comme suit :

- Petite Section 1 de Françoise Chaumon et Dorothée Charpentier avec 24 élèves et Florence Hervé (ATSEM).
- Petite Section 2 de Pascale Ropp avec 24 élèves et Isabelle Langlois (ATSEM).
- Petite Section 3 d'Odile Boudet avec 24 élèves et Catherine Lebreton (ATSEM).
- Moyenne Section 1 de Véronique Girard avec 28 élèves et Marie-Pierre Maindroult (ATSEM).
- Moyenne Section 2 de Marine Leneveu avec 29 élèves et Colette Bougy (ATSEM).
- Moyenne Section 3 de Marie-Claude Trogneux et Yaël Vitali avec 29 élèves et Nacira Julien (ATSEM).
- Grande Section 1 de Cendrine Renon avec 27 élèves et Isabelle Lordelot et Marine Bernard (ATSEM).
- Grande Section 2 d'Isabelle Potvin avec 27 élèves et Isabelle Lordelot et Marine Bernard (ATSEM).

2) Bilan des Travaux d'été et investissements:

- Mise aux normes PMR dans toute l'école (marches des escaliers, rampe dans la cour avec barrières, signalétique, main courante,...). A ce jour, aucune solution n'a été trouvée concernant les 3 marches du couloir du rez-de-chaussée. L'AVS et l'enseignante doivent porter le fauteuil pour éviter à l'enfant de passer par l'extérieur.
- 2 Jeux abîmés et plus aux normes, retirés dans la cour.
- Visiophone pour la porte d'entrée.

- Sonnerie pour la cour de récréation avec rappel de sonnerie dans la salle des enseignantes.
- Ouverture d'une huitième classe ayant obtenu un budget supplémentaire pour le mobilier et les différents matériels et fournitures pour le bon fonctionnement de celle-ci.

3) Travaux et équipements à prévoir :

- Installation d'un rappel de sonnerie de la porte d'entrée dans la salle des enseignantes.
- Pose de prises pour pouvoir brancher un ordinateur dans chaque classe, suite à la suppression de la salle informatique. Demande déjà faite avant l'été.
- Attente des parents et enseignantes de propositions pour un projet numérique proposé par Monsieur le Maire au dernier conseil d'école, suite à la suppression de notre salle informatique. Monsieur le Maire nous dit que ce projet n'est pas encore concrétisé, la priorité étant mise pour l'achat des derniers TNI en élémentaire.
- Pose de films translucides sur une partie de la hauteur des fenêtres de la bibliothèque.
- Remplacement des 2 jeux enlevés dans la cour de récréation. Les enseignantes souhaiteraient pouvoir les choisir après leur avoir donné le budget.
- Réfection du reste du gazon.
- Remise en état du marquage du circuit vélo.
- Demande de pouvoir bénéficier de quelques barrières amovibles, pour sécuriser et délimiter les zones dangereuses de la cour en cas de gel.
- Les barrières à la porte d'entrée permettent un sens de circulation pour les parents et les enfants aux heures d'entrée dans l'école.
- La sortie des enfants sur le parking peut être dangereuse. Prévoir des barrières le long des voitures à l'endroit de la porte de l'école donnant sur ce parking.
- Mobilier et investissement à prévoir : 1 téléviseur grand écran pour remplacer le vieux téléviseur qui n'est plus fiable (utilisé pour plusieurs activités pédagogiques mais également pour les jours de pluie et de grand froid à l'heure de la récréation et de la cantine), 1 banquette supplémentaire pour la bibliothèque, 1 grande armoire pour la bibliothèque avec des tablettes permettant de ranger les instruments de musique, les DVD et cassettes vidéos..., une table supplémentaire pour la nouvelle classe, et des bancs et chaises à renouveler dans plusieurs classes.

4) Catalogue des fournitures scolaires :

- Le fournisseur actuel est « La Victoire ». La Mairie a dénoncé le contrat et a fait un nouvel appel d'offres.

5) Entretien de l'école :

- Cet été le ménage n'aurait pas été effectué correctement.
- Il y a toujours quelques problèmes de ménage : les distributeurs de papiers sont souvent vides dans toutes les salles. Au premier étage, la personne continue de venir trop tôt (avant 17h30) et de faire de grandes piles de chaises sur les tables.
- Les toilettes sont malodorantes même après le passage de l'agent de ménage.

6) Restauration scolaire :

- Les enfants sont répartis en deux services : 5 classes de petits et moyens au premier service, et 3 classes de moyens et grands au deuxième. Les enfants, entre 20 et 26 élèves par classe ont le temps de manger pendant à peu près $\frac{3}{4}$ d'heure. Une aide supplémentaire, indispensable, est présente pour les petites sections toute l'année et une deuxième

personne supplémentaire est présente jusqu'à Noël. Les repas des enfants se déroulent bien, ils doivent goûter chaque plat.

- La cantine est trop bruyante, les parents souhaiteraient que ce problème puisse être résolu, Monsieur le Maire précise qu'une étude est en cours.

7) Le Portail famille :

- Les parents constatent que des erreurs de facturation sont régulières malgré la mise en place des inscriptions sur le portail famille.
- Le délai de 4 jours est trop long, pour les parents, en cas de changement à faire.
- En cas d'absence de leur enfant, les parents doivent fournir un justificatif médical, en mairie, sous 48h.
- En cas d'absence de l'enseignante, la mairie sera prévenue et si les parents ne mettent pas leur enfant à la cantine ce jour là, ils ne seront pas facturés.
- En ce qui concerne l'accueil de loisirs du soir, les parents devront toujours faire une croix dans les tableaux, sur les fenêtres de la bibliothèque de l'école, à ne pas oublier en début de mois.

8) Utilisation des locaux de l'école par l'accueil de loisirs :

- Dortoir : L'accueil de loisirs couchant également les moyens, n'a pas assez de places dans les dortoirs de sa nouvelle structure. Une partie des enfants est donc couchée dans un dortoir de l'école. L'enseignante et l'ATSEM du dortoir concerné ont pu à plusieurs reprises constater la disparition de certains doudous habituellement regroupés dans un panier à doudous et demandent plus de vigilance.
L'accueil de loisirs utilise ses propres draps.
- Toilettes : Il a été constaté que les toilettes donnant sur la cour sont utilisées par l'accueil de loisirs qui possède pourtant leurs propres WC. Elles ne sont donc parfois pas nettoyées après. La porte des WC donnant sur l'école pose un problème de sécurité si elle n'est pas fermée à clé (risque que des enfants se promènent seuls dans l'école)

9) sécurité des sorties de l'école :

- Enseignants et parents constatent de plus en plus de comportements dangereux au niveau des sorties de l'école donnant sur le parking de la mairie (voitures mal stationnées, piétons qui circulent entre les véhicules, parents qui attendent leurs enfants à l'intérieur de leurs véhicules) et demandent qu'une barrière soit installée entre le parking et la porte de l'école. Nous rappelons également aux parents qu'ils doivent venir à la porte de l'école emmener et récupérer leurs enfants.
- Il est demandé pour des raisons de sécurité que l'entretien des espaces vert à proximité de l'école ne soit pas réalisé aux horaires d'ouverture de l'école (élagage, tondeuse).
- Il faudra être vigilant au sablage des escaliers en hiver, car ces derniers servent de sortie pour les enfants.

10) Exercice incendie et PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté):

- Un exercice incendie « impromptu » a eu lieu le vendredi 15 septembre un peu avant la fin de la sieste des petits. Cet incident a permis de mettre en avant que les consignes de sécurité sont bien intégrées car aucun incident n'a été constaté hormis quelques pleurs des petits qui ont dû être réveillés et pour qui c'était le premier exercice incendie.

- Une nouvelle maquette PPMS est à refaire pour les écoles. Un exercice suivra lorsqu'elle sera validée.
- 3 exercices PPMS et 3 exercices incendie doivent avoir lieu pendant l'année scolaire.
- La demande de l'installation d'un portillon entre le bâtiment de la Mairie et l'école Gaillardet est renouvelée pour mettre les enfants en sécurité dans le cadre d'une évacuation PPMS « s'échapper ».

11) Retour à la semaine des 4 jours nouveaux horaires :

- La commune du Plessis Bouchard étant revenue à la semaine des 4 jours, l'école a repris les horaires antérieurs :
Ouverture 8h20-8h35 jusqu'à 11h30 le matin.
Réouverture 13h20-13h30 jusqu'à 16h30 l'après-midi.
Les enfants non récupérés à 16h30 sont accompagnés à l'accueil de loisirs, s'ils sont inscrits en mairie.
- Les nouveaux rythmes scolaires avec un retour à la semaine de 4 jours sont accueillis de façon positive par de nombreuses personnes.
- Historiquement les ouvertures des portes à 11h20 et 16h20 ont été décidées pour permettre aux parents ayant des enfants sur plusieurs établissements de pouvoir faciliter la récupération des enfants scolarisés en élémentaire, mais l'étalement de ces horaires permet également d'éviter les attroupements devant l'école.

12) Bilan de la rentrée scolaire avec l'application de l'état d'urgence:

- Les parents des moyens et des grands ont été exceptionnellement autorisés à rentrer dans l'école le jour de la rentrée, et les parents des petits pendant une semaine.
- Jusqu'aux vacances d'octobre, les petits étaient regroupés dans la salle polyvalente jusqu'à 8h35. Depuis, ils vont directement dans leur classe guidés par les ATSEM.
- Le matin, entre 8h20 et 8h35, Madame Chaumon accueille tous les enfants à la porte d'entrée de l'école. C'était difficile au début pour les petits, mais maintenant ils ont pris l'habitude et cela se passe bien. Les ATSEM se trouvant dans les couloirs et l'escalier, orientent les enfants dans leur classe où sont les enseignantes. Les élèves de Madame Chaumon, sont accueillis par l'ATSEM jusqu'à la fermeture des portes.
- Entrée dans l'établissement : Des barrières ont été mises en place pour fluidifier l'entrée dans l'école avec un sens de circulation. Merci aux familles de bien vouloir respecter ce sens de circulation.
- Il y a 3 sorties à 11h20 et 16h20 (bibliothèque, côté parking, au 1er étage). Cela permet une attente moins longue pour les enfants et les parents, et un regroupement moins important à la sortie de l'école. Merci de vous présenter chacun votre tour à la porte en disant le nom de votre enfant à la personne se trouvant à la porte, pour récupérer votre enfant.
- Récréation : consécutivement à l'ouverture d'une huitième classe et donc à l'augmentation du nombre d'élèves, il a été mis en place 2 services de récréation le matin afin d'éviter un trop grand nombre d'enfants dans la cour. Le premier comprenant 2 classes de grands et 2 classes de moyens, le second comprenant les 3 classes de petits et une classe de moyens. L'après-midi moyens et grands ont une récréation commune, les petits ne sortant pas.

13) Règlement intérieur :

- Le règlement intérieur a été modifié et validé par le conseil d'école.

- Le règlement intérieur sera mis en ligne dans quelques jours sur le site de la mairie. Merci de le lire. Vous devrez confirmer votre lecture en signant un mot spécifique sur le cahier de liaison.
- Nous rappelons que le respect des horaires est obligatoire pour tous. L'école ferme ses portes à 8h35, au-delà tout le personnel est en poste dans sa classe respective et n'accueille plus les retardataires.

14) Communication et échanges avec les enseignantes :

- Depuis l'instauration de l'état d'urgence, parents et enseignants regrettent la perte de contact due à l'interdiction pour les parents de rentrer dans l'établissement. Cependant les enseignantes rappellent qu'elles restent disponibles pour rencontrer les parents sur rendez-vous et les invitent à communiquer via le cahier de liaison ou par message manuscrit.
- Si des informations sont à transmettre aux enseignantes le matin (cantine, rendez-vous, informations diverses...), merci de faire un petit mot (cahier de liaison ou courrier) que votre enfant donnera directement à son enseignante en arrivant car la directrice à la porte de l'école ne peut prendre tous les messages oraux et faire le tour de toutes les classes le matin, de plus sans rien oublier.

15) Sorties scolaires : responsabilité, assurance, accompagnateurs :

- Les sorties scolaires se font sous la responsabilité de la directrice après avis de l'inspectrice. Elles ne pourront avoir lieu que si vous donnez votre autorisation.
- Lors des sorties scolaires la législation prévoit 1 adulte pour 8 enfants. L'école prévoit 1 adulte pour 4 enfants, par mesure de sécurité.
- L'organisme de coopérative, l'OCCE, assure les enfants pendant le temps scolaire, mais en dehors, nous avons besoin obligatoirement pour votre enfant de l'attestation d'assurance scolaire, responsabilité civile et individuelle accident.
- Les accompagnateurs sont assurés également par l'OCCE pendant les heures scolaires, par leur assurance civile sur les heures de repas et après 16h30, et par leur assurance automobile s'ils viennent par leurs propres moyens car ils ne pourront tous monter dans le car, pour un problème de places.

16) Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.) :

- Les enfants sont toujours ravis de partager ce moment privilégié avec les enseignantes. Même si ce n'est pas réservé aux élèves en difficulté, les enseignantes les prendront en priorité afin de mieux les aider et de les mettre en confiance.
- Les enfants font des activités en rapport avec les programmes scolaires et le projet d'école (numération, écriture d'histoire, jeux de société, relaxation et concentration, vocabulaire, graphisme et écriture, motricité fine...).
- Les A.P.C. se déroulent le midi entre 11h30 et 12h00, ou le soir entre 16h30 et 17h30.
- Elles ne peuvent avoir lieu que si vous donnez votre autorisation en signant la demande.

17) Projet d'école :

- Le projet d'école doit être refait cette année. Il est mis en place après un bilan du dernier projet d'école et s'appuie sur les difficultés rencontrées par la majorité des enfants en tenant compte également des résultats aux évaluations des CP. Il est mis en place pour 3 ans.

18) P.A.I., médecin scolaire, Accueil des enfants en situation de handicap :

- Il y a 5 P.A.I. dans l'école cette année. Le médecin traitant signe le PAI et autorise les personnels de l'école à donner les médicaments, si besoin.
- Le docteur Favrolle est le médecin scolaire pour la commune du Plessis-Bouchard ainsi que pour plusieurs communes, il n'intervient que sur demande. C'est le cas de l'infirmière également.
- Certains petits et moyens auront la visite médicale de la P.M.I.
- L'école accueille 2 enfants en situation de handicap qui nécessitent la présence d'une AVS (Assistante de Vie Scolaire). Une AVS partage son temps sur les 2 enfants en attendant la nomination d'une seconde AVS.

19) Coopérative scolaire :

- La coopérative scolaire est un fond qui permet aux enfants de bénéficier de nouveaux matériels (jeux, petit mobilier, hi-fi...) et de fournitures pour les activités (ingrédients, travaux manuels, cadeaux...) dans les classes mais aussi pour le collectif de l'école (motricité, musique, jeux de cour...). Elle finance également une partie des sorties, spectacles et animations scolaires. Les enseignantes remercient les familles qui permettent à la coopérative de remplir sa fonction.
- Le nouveau solde de la coopérative est de 10180€, grâce aux dons des familles, à la vente des photos et à la vente d'enveloppes, au moment de la journée festive.
- La coopérative a la chance d'avoir un reliquat important depuis plusieurs années (13000€ en 2016, 15000€ antérieurement) qui permet à l'école d'offrir des choses en plus aux enfants (spectacle, animation, activité...) tous les ans. Les enseignantes se sont engagées à diminuer cette somme au fur et à mesure des années pour que de nombreux enfants puissent continuer d'en profiter.
- Seule la participation annuelle des familles de l'année en cours doit être obligatoirement et intégralement dépensée dans cette même année. L'année dernière elle était de 2790€ et l'école a dépensé en tout 6000€ donc plus de 3000€ en plus de la participation annuelle des familles.
- Pour l'année 2017-2018, Ces fonds serviront pour l'achat d'une sono, de matériel de motricité, de musique, de sciences et de véhicules pour la cour. Egalement pour du matériel dans toutes les classes. Les classes ont au moins 2 régies d'avance de 150€ dans l'année. La coopérative participera toujours aux sorties et spectacles, et cette année elle offrira en totalité le spectacle de Noël ayant un coût de 5€ par enfant donc de 1060€ pour la coopérative.
- Les représentants des parents d'élèves demandent à ce que la participation de la coopérative soit équivalente à celle des familles pour la sortie. La directrice assure qu'elle fera le maximum, mais que les comptes doivent être équilibrés pour l'année et le budget de l'année pas dépassé, prenant en compte la répartition du budget sur les prochaines années. Toute la somme restante ne peut être utilisée sur une seule année.
- Les comptes de la coopérative sont tenus par les enseignantes, contrôlés par la directrice et les mandataires (achats, tickets de caisse...), vérifiés par un organisme indépendant, l'OCCE, qui vérifie chaque dépense. L'adhésion à l'OCCE s'élève à 464,00€ pour cette année, réglée par la coopérative, elle comprend également une assurance des enfants pendant le temps scolaire.

- Les comptes de la coopérative sont présentés aux parents d'élèves élus, lors des conseils d'école.

20) Projets et évènements de l'année 2017-2018 :

- Les grands font de l'anglais le lundi, grâce au bénévolat d'une maman d'élève.
- Pour Noël, les décorations des enfants se feront autour des étoiles et des boules dans les couleurs rouge et or. Le Père Noël viendra dans les classes le mardi 12 décembre apporter un cadeau à chaque enfant. Ils assisteront au spectacle « un Noël inoubliable » de la compagnie Ribambelles le jeudi 14 décembre. Un goûter de Noël sera organisé le jeudi 21 décembre. La boîte aux lettres pour le Père Noël sera installée le mardi 5 décembre, le père Noël emportera le courrier lors de sa venue le 12 décembre.
- La fête du Printemps aura lieu le vendredi 23 mars. Les enfants viendront déguisés à l'école. La compagnie « Karimba » fera une animation musicale pour les enfants qui chanteront et danseront, autour d'un goûter de crêpes, gaufres et beignets.
- Cette année, le thème est : les animaux sauvages. Nous souhaiterions donc aller au zoo de Vincennes. Une autorisation sera demandée aux parents.
- La photo de classe aura lieu au mois d'avril.
- La journée festive aura lieu le vendredi 15 juin. Nous comptons sur l'aide des parents (recherche de lots, organisation, tenue des stands...) pour pouvoir l'organiser. Des enveloppes toujours gagnantes seront en vente pour cette occasion.
- La réunion d'accueil des futurs élèves aura lieu le samedi 23 juin à 10h00.

Les prochains conseils d'école auront lieu le mardi 20 mars et le mardi 12 juin.

Ce compte-rendu est consultable sur le site internet de la mairie : www.ville-le-plessis-bouchard.fr et sera également affiché à l'école.

Merci de bien vouloir en prendre connaissance.

Présidente du conseil d'école :
Françoise Chaumon

Secrétaires du conseil d'école :
Madame Faugère (parent élu)
Madame Renon (enseignante)